

Questions orales

sont venus du Nord et qui savent quelles seront les conséquences de la TPS sur leur mode de vie? Le ministre daignera-t-il au moins, par pitié, écouter les Canadiens, surtout les habitants du Nord, qui seront les plus touchés par cette taxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie complètement que le crédit de TPS aura des conséquences heureuses pour ceux qui vivent dans le Nord. Bien des habitants du Nord jouiront de ce crédit pour TPS, et leurs conditions de vie seront meilleures après l'application de la TPS que maintenant.

Je signale au député que s'il veut vraiment aider ces citoyens, il devrait aller à l'autre bout du couloir en parler aux sénateurs, parce que de toute évidence, ceux-ci n'écoutent pas Jean Chrétien. Ils ne tiennent pas compte de ses propos. Les sénateurs sont en train d'empêcher l'adoption du crédit pour TPS en faisant obstruction à l'adoption du projet de loi.

* * *

L'ENTENTE SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais poser ma question au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, les pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie ont conclu une entente historique sur la réduction des forces militaires en Europe qui met pratiquement fin à la guerre froide.

J'en profite donc pour demander à la ministre quelle sera l'incidence de ce nouveau traité sur les forces militaires du Canada et sur notre politique étrangère? Je voudrais savoir surtout si le gouvernement compte redéployer nos forces militaires en Europe, ou les rapatrier, ou encore leur confier une nouvelle mission à la suite de ces changements importants?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à la question de mon collègue. Il faut bien reconnaître que la signature du traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe est un événement historique. J'ai assisté, il y a un an et demi, aux premières discussions sur cette entente, dont nous devons nous réjouir de l'heureuse issue.

Je crois que le député se rend compte également que les réductions prévues dans les forces conventionnelles en Europe touchent surtout les pays de l'Est dans un premier temps. Pour l'instant, ces réductions ne sont pas,

énormes en ce qui concerne l'OTAN. Même si nous ne connaissons pas encore tous les détails de cette entente, nous ne prévoyons pas qu'elle influera vraiment sur la situation de nos effectifs militaires en Europe.

Néanmoins, nous avons déjà décidé de réduire nos contingents européens de 1 400 militaires. Nous verrons peu à peu quelle pourrait être l'incidence de ce traité sur la participation militaire canadienne en Europe. Je signale également à mon collègue que le Canada sera notamment appelé à jouer un rôle en matière de vérification dans le cadre de cette entente. Notre participation active à ce chapitre pourrait être fort importante pour la sécurité future de l'Europe, à notre avis.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en 1987, le gouvernement a produit un Livre blanc dont le scénario se fondait sur la poursuite de la guerre froide.

Compte tenu du traité ratifié aujourd'hui et d'autres changements survenus en Europe, quand le gouvernement retirera-t-il officiellement ce Livre blanc pour le remplacer par une nouvelle politique de la défense qui reflète à la fois l'entente d'aujourd'hui et d'autres événements qui menacent la sécurité du monde actuellement? Quand procédera-t-il à certains changements dans cette politique pour tenir compte de la conjoncture actuelle?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, nous savons tous que les bouleversements qui sont survenus au cours de l'année ont profondément modifié la situation dans le monde. Ces changements influent évidemment sur notre future stratégie militaire.

C'est pour cela que nous procédons actuellement à une révision en profondeur de notre politique de défense, et nous espérons mener cette révision à terme au début de 1991.

Mon collègue comprendra que nous devons tenir compte de la crise du golfe Persique. Nous devons envisager notre stratégie militaire en fonction de la situation dans le monde, et non pas uniquement ce qui se passe en Europe. C'est ce que nous sommes en train de faire et nous comptons bien en discuter avec nos collègues du Comité permanent de la défense nationale et d'autres collègues l'an prochain.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Monsieur le Président, l'article 281 de la Loi sur la défense nationale prévoit la tenue d'une enquête par la province sur les circonstances qui ont entraîné la demande d'intervention des Forces canadiennes pour faire face à une émeute ou à